



**AFFAIRES FINANCIERES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-04/10-18**

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 4 Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 29 septembre 2023

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration (7)** : BONNAVENTURE Richard (procuration à MONTAGARD Monique). ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). AUGIER Magali (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à MORARD Christian). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

**Absent** : (1) LANTENOIS Geoffrey

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION**  
**A L'AVENIR BOULISTE CAROMBAIS**  
**ANNEE 2023**

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Ville de Caromb est riche d'une vie associative dynamique qui est un moteur essentiel du vivre ensemble.

Chaque année, la ville soutient l'action des associations qui participent à l'attractivité et à l'animation de son territoire par le versement d'une subvention de fonctionnement.

La commune a été sollicitée par l'Avenir Bouliste Carombais dont les féminines, sélectionnées en régional, se rendent à Grasse, ce qui génère des frais supplémentaires.

Cette sélection permet au Club de faire briller les couleurs de Caromb hors de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

- 9 OCT. 2023

ID : 084-218400307-20231006-2023CM041018-DE

Pour soutenir cette action,

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- D'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 200 € à l'Avenir Bouliste Carombais,
- De dire que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2023 de la commune ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 6 octobre 2023

**Le Secrétaire de Séance**

**Christine MASSONNET**



**Le Maire,**



**Valérie MICHELIER**

